Image not found or type unknown

procès verbal de saisie vente

Par **BURNAT**, le **02/03/2009** à **09:42**

Bonjour,

le mercredi dernier, mon ami a fait objet d'un procès verbal de saisie vente. il n'y avait ersonne à la maison. Beaucoup de meubles m'appartiennent. Est-ce qu'il faut que je saisisse le juge de l'execution? Est-ce qu'il suffit que j'en avertisse l'huissier? j'attend une réponse concrète. Merci d'avance.MB

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés